



LES NOUVELLES SYNDICALES

N° 59 – automne 2009

Édito:

Notre président de la République a découvert au début de l'été toutes les vertus du Bois et de la Forêt Française.

Cela va toujours mieux en le disant haut et fort et le discours prononcé à Urmatt a permis de faire en sorte que la Forêt Française Privée puisse s'exprimer et répondre officiellement à un certain nombre « d'a priori » exprimés dans ce discours.

En effet, suite à cette intervention très politique de notre Président, le ministère a demandé à toutes les DDA, aujourd'hui DDEA, de consulter sur le thème de ce discours les différentes instances professionnelles: Syndicats, CRPF et coopératives.

Pour notre part nous avons fortement œuvré pour que la réponse de notre Union Régionale des syndicats de Propriétaires Forestiers Privés soit un véritable plaidoyer syndical, quand le CRPF, lui, a développé un argumentaire plus technique.

Nous publions ci-après l'essentiel de la réponse faite par l'Union Régionale au discours d'Urmatt. Nous souhaitons recueillir vos réactions au plus tôt pour les faire remonter à notre Fédération.

Le sommaire très chargé de ce numéro m'impose d'être très bref, après plusieurs mois de silence dus à une actualité très lourde pour une équipe trop restreinte.

Le président Gérard Gautier

Sommaire:

Bienvenue M. Maillat – Lexique – Internet	2
Vie des massifs: nouveaux PIDAF et ASL	3
Nos bois: 3 modes de mobilisation	5
Réponse au Président de la République, Conseil de développement de la CPA	6
Autre actualité syndicale	7
Ça s'est passé, ... ça se passera	8
CR de notre AG du 14 mars	supplément

L'humeur du faune:

Combien ça coûte?...

Combien ça vaut!

Je n'en croyais pas mes oreilles! Un représentant du Syndicat rapportait l'autre jour dans une réunion de la filière bois que certains techniciens de la forêt privée disaient aux pauvres propriétaires qui ne savaient plus à quel saint se vouer: "Il est normal qu'après une opération d'exploitation, il reste quelque chose à la charge du propriétaire". A l'en croire, l'exploitation forestière serait une œuvre philanthropique à laquelle le propriétaire se doit de donner, comme il donne contre le cancer ou pour les Restos du Cœur. Mais alors pourquoi ne peut-on en déduire 60% de nos impôts!

Non, soyons sérieux: l'exploitation forestière n'a de sens que si elle est une activité économique comme les autres. Les propriétaires ne s'y engageront que s'ils n'y perdent pas d'argent. Alors disons-le fermement: l'exploitation ne rapporte pas beaucoup, mais rapporte! Ce qui coûte et rend les opérations déficitaires, c'est qu'on profite de l'exploitation pour "demander" au propriétaire de faire un travail complémentaire: le broyage des rémanents, qui n'est pas une opération de sylviculture, mais une action de DFCI. Lorsqu'elle est vraiment nécessaire et utile, la collectivité la prend en charge, même et surtout chez les propriétaires négligents. Pourquoi dès lors les propriétaires qui gèrent correctement leur forêt devraient-ils payer?

Les ventes d'automne ont rapporté plus de 9 €/m³. Oui, la gestion de la forêt rapporte! Qu'on se le dise!

Sylvain

In memoriam

Trois personnalités du monde forestier nous ont quittés cet été.

- Christian de Barbarin était l'un de nos adhérents. Il était plus connu en tant que maire de Vauvenargues, fonction qu'il avait laissée lors des dernières élections pour rester simple conseiller municipal. Christian de Barbarin était également un propriétaire forestier averti, c'était un grand défenseur du site de la Sainte Victoire. Il a toujours soutenu les travaux du syndicat et de l'association Forestour.

- André Werpain était aussi l'une des figures qui ont fortement marqué le débat sur la forêt méditerranéenne. Maire de La Garde Freinet (83) et président de l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières, il a beaucoup contribué au rapprochement de la forêt publique et de la forêt privée. Nous lui devons les excellents rapports qu'entretiennent nos différents organismes. Il a participé activement à la création de l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne.

- Gérard Jouve était moins familier de notre syndicat. Maire des Baux de Provence et président du Parc Naturel Régional des Alpilles, il nous avait reçu lors de la préparation de notre Assemblée Générale tenue à Aureille. Nous avions alors côtoyé un amoureux de la Provence et de ses forêts à la hauteur de sa réputation, forgée déjà au Parc Naturel de Camargue. Sa sensibilité très proche de nos préoccupations, en faisait un interlocuteur privilégié de nos délégués de massif des Alpilles.

Avec des options et des tempéraments très différents, ils partageaient le même degré d'engagement au bénéfice de la collectivité. A toutes leurs familles et leurs proches nous présentons nos très sincères condoléances.

Le Président

Au revoir M. Germain, bonjour M. Maillet

Après 4 ans passés comme directeur de notre CRPF, M. Bernard Germain vient d'être nommé par son ministère à de hautes fonctions dans le Rhône. Il est donc parti rejoindre sa région natale.

Tout au long de ces quelques années passées en Provence, Bernard Germain a su faire évoluer beaucoup d'idées avec clairvoyance en alliant gentillesse et fermeté.

Il a toujours apporté le soutien indispensable à notre engagement de bénévoles. Nous avons apprécié la convergence de vues et d'idées, et sa volonté de les faire aboutir, confortant ainsi notre démarche pour un syndicat au service des forestiers et de la forêt méditerranéenne.

Bienvenue à son remplaçant, Albert Maillet qui a été retenu comme directeur par le Président du CRPF depuis le 1 octobre 2009. Nous connaissons bien Albert Maillet que nous avons eu l'occasion de côtoyer dans de multiples réunions puisqu'il était dans notre région depuis plusieurs années comme adjoint au directeur territorial Méditerranée de l'ONF.

Le Président



En rayon: "Tout ce qu'il faut savoir sur votre forêt"

Le dossier des supports de la formation des délégués de massif est disponible.

Composé pour la circonstance, il dépasse largement le seul public-cible initial, car la multitude d'informations qu'il réunit répond aux questions que nous nous posons tous.

Il regroupe en effet tout ce qu'il faut savoir à propos de notre forêt pour mieux la connaître, la défendre et la gérer: les caractéristiques de la forêt des Bouches-du-Rhône; les divers organismes de la forêt, leur rôle et leurs relations; les points forts de la doctrine du Syndicat; les outils,...

71 p. couleurs présentées en livret ou en classeur (pour mise à jour et compléments)
participation de 20 € aux frais d'édition et d'envoi

Il s'adresse à tous. N'hésitez pas à le demander !

Lexique

des sigles et acronymes les moins connus utilisés dans ce numéro et qui ne sont pas explicités dans le texte:

ADEME:	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.
ASL:	association syndicale libre
CIBE:	comité interprofessionnel du bois énergie
CPA:	Communauté du Pays d'Aix
CRPF:	Centre régional de la propriété forestière
CRIGE:	Centre régional de l'information géographique
DFCI:	défense des forêts contre l'incendie
DDEA:	direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, nées de la fusion des DDA et DDE.
EBC:	espace boisé classé
FOGEFOR:	formation à la gestion forestière
Forestour:	association Forêt Réseau Tourisme
France Forêt PACA:	Déclinaison régionale de l'association (informelle) des représentants des forêts publiques (État et collectivités) et privées: ONF, Communes Forestières, CRPF, coopératives et syndicats.
Interpro:	Interprofession. Réunion des représentants des professions d'une filière. Ici, de la filière bois.
N:	nom donné aux zones naturelles des PLU (ex ND)
ONF:	Office National des Forêts
PIDAF:	plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (désormais PMPFCI)
PLU:	plan local d'urbanisme (remplace les POS)
pdf:	portable document format. Format de fichier informatique qui respecte la mise en forme initiale quel que soit le support logiciel de restitution.
Post it:	nom déposé de fiches mémo repositionnables
PSG:	plan simple de gestion
Qualigouv:	Qualité de la gouvernance. Nom d'un projet européen associant en France les parcs naturels régionaux des Alpilles et du Luberon.
RGPP:	révision générale des politiques publiques
SAS:	société par actions simplifiée
SERFOB:	service régional de la forêt et du bois (service de la direction régionale de l'agriculture)
SCOT:	schéma de cohérence territoriale (ex SDAU)
SIVOM:	syndicat intercommunal à vocation multiple
UR:	Union Régionale (des Syndicats de propriétaires forestiers)

Panneaux " Accès interdit ":

Le succès de la nouvelle édition se confirme !

La mise au point avait été difficile. Le succès est à la hauteur de l'attente! A ce jour plus de 1000 sont partis et les avis que nous avons en retour montrent que nos adhérents sont très satisfaits de la nouvelle formule: présentation, texte et fiche d'accompagnement.

Avec la saison d'hiver, ce ne sont plus guère les promeneurs, mais les engins motorisés qui envahissent nos forêts. Précisément le nouveau texte s'adresse directement à eux aussi. Mettez toutes les chances de votre côté!

Que ceux qui n'en ont pas encore commandé le fassent:

n'attendez pas que la saison soit trop avancée!

Le coin d'Internet:

Ça y est, le nouveau site est ouvert !

Depuis le 1^{er} octobre, le site Internet tant attendu est ouvert. C'est un site PACA dans le grand portail de la Forêt Privée: www.foretpriveefrancaise.com/paca/

Conçu pour accueillir tous les partenaires de la forêt privée présents en PACA, il ne contient pour l'instant rien de spécifique à notre Syndicat, qui en était pourtant à l'origine. La raison en est qu'entre son amorçage et l'aboutissement d'aujourd'hui, la charge du Syndicat a lourdement augmenté sans que des renforts ne soient venus partager le travail. Espérons que nous pourrions bientôt alimenter ce beau bébé comme le fait aujourd'hui le CRPF.

Accessible pour l'instant par le seul site national, à terme il devrait s'ouvrir directement sur nos pages depuis une adresse propre.

N'attendez pas pour le consulter: il vous offre d'ores et déjà de quoi retenir toute votre attention:

Actualités et services en quelques clics

- > Infos régionales, pages sur la forêt méditerranéenne, liens
- > Revue Forêts privées et Les Nouvelles Syndicales à télécharger
- > Les outils du forestier, pour répondre à vos questions et vous aider dans tous les événements de votre forêt
- > L'annuaire de la forêt privée régionale, à qui s'adresser selon vos besoins

Restez informés !

- > Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'information du site.

PMPFCI des Roques: un futur modèle? Sans doute...

Les PIDAF changent de nom: plans de prévention des incendies de forêt (PPIF) ou de protection des forêts contre l'incendie (PFCI) ou encore plan de massif de prévention de la forêt contre les incendies (PMPFCI), chacun y va de son sigle... Ne vous demandez pas pourquoi ce changement, ni qui a raison, l'essentiel est de participer!

Sous l'impulsion de Catherine Bossard, propriétaire de l'Abbaye de Ste Croix qui s'est engagée dans la représentation de son massif, le Président du Syndicat Mixte du Massif des Roques (SMMR) a bien voulu associer les propriétaires privés à l'actualisation du PIDAF. Elle nous en a déjà rendu compte (cf. NS N° 58, p. 4).

Mais il paraît important de revenir sur cette démarche. Elle représente un tournant qu'il ne tient qu'à nous de rendre "historique".

A la suite d'une première réunion de travail le 5 février dont Catherine Bossard a relevé les points forts, les propriétaires ont pris connaissance du diagnostic réalisé par l'entreprise Alcina chargée de conduire cette actualisation. Très vite, s'est dégagée l'idée que le poids des propriétaires serait d'autant plus grand s'ils étaient en mesure d'afficher eux-mêmes leur stratégie de gestion forestière, identifiant au passage les points de convergence ou au contraire les conflits potentiels avec les objectifs du PIDAF. Pour cela, il leur fallait se regrouper pour parler d'une même voix. C'est précisément ce qu'a initié notre déléguée de massif.

Invité en présence des propriétaires, le représentant de la société Alcina a fourni toutes les informations et s'est mis lui aussi à l'écoute. Le tour d'horizon a été riche, évoquant ici le pastoralisme, là des actions que les propriétaires n'envisageaient même pas qui se révèlent réalistes et même opportunes. Enfin, comment les mettre en synergie avec celles du PIDAF afin qu'en-

semble elles prennent plus de pertinence et d'efficacité? Ainsi telle plantation prévue là où une coupure de combustible serait plus favorable, ou au contraire telle coupe prévue à longue échéance alors que le PIDAF s'apprête à faire une éclaircie, tel itinéraire à abandonner au profit de tel autre...

On conclut que dans ces conditions, il n'est pas déplacé d'imaginer que l'action des propriétaires vienne renforcer l'efficacité du PIDAF. On convient d'y travailler chacun de son côté et de se revoir.

A ce stade, il est temps de consulter le CRPF: pour les propriétaires munis de PSG, il pourra débattre des mérites comparés de telle ou telle orientation et des inflexions éventuelles à apporter. Pour les autres, il saura dégager les convergences d'intérêt entre propriétés voisines et proposer les opérations concertées qui constitueront un plan d'action commun cohérent.

S'engage alors une série de contacts triangulaires entre CRPF, Alcina et le Syndicat qui débouchent sur l'organisation de deux réunions de propriétaires, par secteurs géographiques à enjeux homogènes.

Parallèlement, le Président du SMMR fait connaître son intérêt pour la démarche et devait rencontrer notre déléguée avant le comité de pilotage suivant.

Nul doute que dans ces conditions, **si les propriétaires répondent à l'invitation et se mobilisent**, la co-construction en parallèle du PIDAF et d'un plan de gestion commun est à leur portée.

Qu'ils fassent des propositions: un meilleur avenir pour leur forêt est entre leurs mains.

Viendra ensuite le temps de passer à l'action. Là l'ASL est sans doute l'outil adapté, relayant par mandat les propriétaires qui adhèrent au bon sens du projet, mais ne souhaitent pas s'impliquer personnellement. Et son action sera d'autant facilitée que se-

ra avérée sa contribution à la prévention incendie.

Souhaitons franc succès à cette entreprise tout à fait nouvelle, et extrêmement prometteuse à la fois pour la collectivité et pour la gestion des forêts privées.

A quelques dizaines de kilomètres, s'engage l'actualisation du PIDAF de Pont de Rhau. Le Syndicat y est également associé. André Deluy, notre délégué, y trouve un terrain aussi favorable pour mener une démarche analogue. À une réunion des propriétaires qu'il organise, le Président du PIDAF nous fait l'honneur de prendre part, accompagné des représentants des collectivités concernées.

L'intérêt pour tous en est tellement évident que le CRPF ne manquera pas de s'y impliquer avec autant de conviction. Et les élus, qui connaissent les enjeux, ne sont sans doute plus à convaincre: mieux vaut pour le PIDAF n'avoir à supporter que la seule touche DFCI dans une forêt gérée, que devoir un jour ou l'autre prendre totalement en charge à la place du propriétaire une forêt à l'abandon devenue "poudrière".

Il est temps de réactiver l'ASL. Les contacts aussitôt pris permettent de renouveler l'équipe, pour être prêts demain.

À l'automne apparaissent les préprogrammes pour 2010. Les propriétaires sont consultés. **Il est temps de concrétiser!**

Vous trouverez ci-après et en page suivante la relation rapide de ces démarches, et de quelques autres moins avancées mais aussi prometteuses.

Alors vivons-nous l'ébauche d'un nouveau style de PIDAF? L'amorce d'un grand tournant? Un modèle pour le futur? Sans doute!

À nous de saisir la main tendue et de réveiller la gestion de nos forêts. Il en va de l'accès, demain, aux aides publiques.

Denis Revalor

Les nouveaux PIDAF arrivent...

Après le renouvellement des municipalités l'an dernier, la désignation de leurs représentants dans les structures intercommunales a permis de réactiver les PIDAF. Des appels d'offres ont été lancés par plusieurs syndicats intercommunaux afin d'actualiser ces plans datant la plupart des années 90. Jadis largement assurée par l'ONF, l'élaboration des nouveaux documents, désormais appelés plan de massif de protection de la forêt contre l'Incendie (PMPFCI), est aujourd'hui partagée entre différents bureaux d'études. Avec les progrès réalisés ces dix dernières années dans la connaissance des sensibilités au feu de nos forêts, c'était l'occasion de renouveler les approches et les méthodes. Nos délégués de massif ont été vigilants et n'ont pas laissé les spécialistes œuvrer dans leur coin sans faire connaître les attentes et avis des propriétaires forestiers. Le Syndicat s'est fortement engagé à

leurs côtés, et plusieurs collectivités nous ont étroitement associés à la démarche.

L'enjeu est d'importance: intégrer aux PIDAF les actions de gestion des forêts privées, c'est reconnaître leur rôle dans la DFCI. Un pas décisif à maints égards.

Participant de ce mouvement d'ensemble, même en l'absence d'actualisation, de nouvelles modalités de concertation et de suivi se sont mises en place dans plusieurs autres massifs. Nous nous réjouissons de ces évolutions et de la richesse de l'actualité qu'elles nous offrent.

Massif des Roques

Dans notre dernier numéro, Catherine Bossard, déléguée pour le massif des Roques, nous avait présenté le lancement de la démarche dans son massif (cf. NS N° 58 p.4). Depuis, un grand bout de chemin a été parcouru. Les rencontres annoncées avec les

propriétaires ont eu lieu les 11 et 13 mai. Olivier Martineau, du CRPF, en a fait les comptes-rendus présentés le 20 mai pour servir de base à la rencontre d'Alcina et la mise au point de nos propositions le 30. Devant cette mobilisation, le comité de pilotage du 5 juin a décidé de prolonger la phase d'étude pour mieux intégrer les propositions des propriétaires privés. Le CRPF nous offre de poursuivre le travail dans deux directions: les actions que peuvent conduire les 40 plus gros propriétaires et le regroupement des plus petits autour de l'ASL. Parallèlement, les élus décident de confier une mission spéciale à l'ONF pour identifier et formaliser l'apport possible des propriétaires privés. Olivier Martineau qui les connaît bien, accompagne le technicien de l'ONF dans ses visites et rédige un document de synthèse commenté avec la déléguée de massif le 24 septembre, puis diffusé à chaque propriétaires impliqué.

La phase suivante sera d'engager réellement les opérations proposées, et de les coordonner avec le programme public de DFCI. La diffusion du pré-programme pour 2010 qui nous a été soumis pour avis le 10 novembre nous y invite. À présent, nous voilà au pied du mur, si nous ne voulons pas décevoir pour longtemps les élus qui ont modifié leur façon de procéder pour nous associer étroitement. À L'ASL d'entrer en scène, à chacun de se décider, à la Coopérative d'intervenir... A nous de jouer!

avec Catherine Bossard

Massif de Pont de Rhaud

La révision du PIDAF de Pont de Rhaud a été lancée par son comité de pilotage du 31 mars. Le Syndicat y était invité, ce qui est tout à fait significatif. Malheureusement nous n'avons pas pu y prendre part. Mais avec André Deluy, délégué de massif, nous nous sommes préparés pour l'étape suivante, bien décidés à ne pas laisser la chaise vide. Selon la méthode éprouvée pour le massif des Roques, il a réuni les principaux propriétaires le 18 mai, apprécié les enjeux et la volonté d'aller de l'avant, associé le CRPF lors de réunions préparatoires et pour établir une cartographie, et a finalement invité l'ensemble des propriétaires le 19 juin en présence d'Alcina, bureau d'études également chargé de ce PIDAF. Le maire de Cornillon-Confoux et président du PIDAF nous a fait l'honneur d'assister à la réunion, pour laquelle il avait mis à notre disposition une salle de la mairie. Les représentants des autres collectivités concernées étaient également présents. Malheureusement, par suite d'une erreur du CRPF dans l'envoi des invitations, peu de propriétaires s'étaient sentis concernés. L'exposé d'Alcina sur les enjeux et les réactions des propriétaires présents comme celles des élus ou du syndicat ont fait malgré tout de cette réunion un moment fort d'échange de messages et de construction pour la suite de la démarche. Le syndicat s'y est notamment prononcé publiquement et fermement contre le projet d'instaurer systématiquement des servitudes, et a confirmé son attachement sur ce point par une lettre du 30 septembre au président du PIDAF. Mais dès juillet, le CRPF nous avait renouvelé son engagement à poursuivre l'élaboration d'un programme d'actions des propriétaires coordonnées avec celles du PIDAF, et le 18 août, l'ébauche du document

actualisé pour 2010-2019 nous était transmis pour avis. Le comité de pilotage du 19 septembre s'est déroulé sans les propriétaires ni l'ONF ni les pompiers, oubliés dans les convocations, mais nous avons été invités à faire connaître nos observations par écrit, ce qui fut fait le 19 septembre. Nous savons que l'essentiel de nos messages a bien été pris en compte dans le document final, même si le problème des servitudes n'est pas réglé (cf. ci-dessus).

avec André Deluy

Massif de la Montagnette

Le Massif de la Montagnette entame, lui aussi la révision de son PIDAF. C'est l'ONF qui en est chargé. A l'image de ce qui se faisait dans le massif des Roques, il a pris contact dès juillet avec le CRPF qui nous a aussitôt associés, pour voir si une démarche analogue pouvait être engagée. Il faut saluer cette initiative de l'ONF, même si dans ce massif, l'extrême morcellement de la propriété rend plus difficile encore l'intégration d'opérations privées significatives dans le PIDAF. En revanche les parcelles privées étant souvent incluses dans la forêt publique, l'opportunité se présente d'expérimenter des opérations conjointes forêt publique - forêt privée.

Avant d'aller plus loin, il importe d'analyser plus finement avec le CRPF la structure foncière et la capacité de mobilisation des propriétaires. En tous cas, c'est sans doute l'occasion de faire passer à l'ONF sur ce massif, une "doctrine" concernant l'intégration de la petite propriété dans le PIDAF.

Massif de l'Arbois

Comme avant lui celui des Roques ou celui de Pont de Rhaud, le PIDAF de l'Arbois s'est mis en révision. Son comité de pilotage se réunira le 3 décembre et le Syndicat y est invité. C'est à nouveau une bonne nouvelle qui conforte le mouvement déjà engagé. Mais c'est aussi une obligation pour nous de ne pas décevoir la confiance qui nous est accordée. Gageons que nous saurons apporter une réponse constructive.

Massif de Pas des Lanciers

Sous l'impulsion de la CPA, une réunion d'étape a fait le point sur le massif de Pas des Lanciers le 14 septembre. Il ne s'agit pas de révision ici, mais fidèle à sa pratique maintenant bien établie, la CPA veut rendre compte de chaque saison et valider avec

tous les acteurs concernés les prévisions pour l'année suivante.

Au delà de cette partie "standard" qui, de fait, s'intéresse surtout aux interfaces forêt - zones urbanisées, la CPA s'est montrée prête à une évolution future davantage tournée vers la forêt elle-même et impliquant plus étroitement les propriétaires aux actions entreprises. Le temps est peut-être venu pour le syndicat de demander d'engager une réflexion sur les aides existantes ou à prévoir, afin de mieux défendre et valoriser les espaces forestiers eux-mêmes. Des discussions de la sorte pourraient s'engager entre la CPA et le Syndicat pour l'ensemble des massifs concernés par le territoire de la CPA. A l'heure où les aides du Conseil général sont repensées, où ailleurs l'intégration des actions privées dans les PIDAF sont en bonne voie, un dispositif ciblé de la CPA pour les forêts privées ne serait-il pas pertinent?

avec Luc Dubois

Massif de la Trévaresse (sud)

C'est le 16 septembre que la CPA a réuni le comité de suivi du massif de la Trévaresse sud. Après le compte-rendu des opérations engagées, l'exposé du programme à venir est l'occasion pour le syndicat de faire observer que l'essentiel porte sur la protection de zones urbanisées. Si celle-ci est indispensable, son financement au titre des aides à la DFCI est trompeur car il ne s'agit pas de défendre la forêt mais bien les populations venues s'y agglutiner. Les représentants de la collectivité en donnent acte.

avec Denis Revalor

Massif du Montaignet

Le 22 septembre, c'est au tour du massif du Montaignet. Comme pour les autres massifs, la CPA rend compte des travaux exécutés et présente le programme à venir. Ici, l'essentiel des gros travaux est désormais fait, et on entre dans la phase d'entretien.

Pour les années suivantes, la CPA souhaite associer d'avantage les propriétaires forestiers aux choix des futures interventions. Il est donc demandé à l'ASL de proposer des projets de travaux (surface de plus de 5 ha d'un seul tenant) ayant un intérêt pour la DFCI. La balle est dans le camp de l'ASL...

avec Guy Roubaud

ASL: Dans le sillage des PIDAF...

La relance des ASL était dans nos priorités, et le CRPF nous en a fourni le déclencheur en proposant l'intervention d'ingénieurs stagiaires sous forme d'audit d'abord, de "coup de pouce" ensuite. Réunis après la remise de leur rapport, nous nous étions accordé un peu de recul avant de bâtir ensemble les suites à donner (cf. NS N° 58 p.4).

L'évolution prise par les PIDAF à l'occasion de leur relance a remis sur le devant de la scène le rôle des ASL. Pour que les actions de gestion des propriétaires forestiers soient reconnues comme participant à la prévention des forêts contre l'incendie, il

faut d'abord qu'il y ait effectivement des actions. Il faut ensuite qu'elles soient cohérentes avec celles menées par la puissance publique dans le cadre du PIDAF. Il faut enfin qu'elles aient ensemble une portée significative. Or il est généralement admis que l'un des freins à l'engagement des propriétaires forestiers privés dans une gestion dynamique de leurs forêts est le trop grand morcellement, qui interdit aux opérations d'atteindre la masse critique pour intéresser les exploitants. Seul le regroupement de propriétés adjacentes dans une même opé-

ration peut surmonter ce handicap. C'est là précisément le rôle des ASL.

Qu'on ne nous dise pas qu'il n'y a plus d'activité pour les ASL puisqu'il n'y a plus de subvention à distribuer: si elles montent des opérations significatives dans le cadre des PIDAF, celles-ci reconnues comme participant à la DFCI pourront prétendre aux aides à ce titre.

Alors, ASL c'est à vous de prendre le relais!

Le sort des perspectives ouvertes dans ces deux pages est entre vos mains.

Denis Revalor

ASL: Une opération groupée sur la Côte Bleue

La relance des ASL est une priorité pour conduire la gestion sylvicole des propriétés morcelées et mobiliser plus de bois.

L'exemple de l'ASL des Hauts de l'Arc, qui a monté une opération groupée dépassant le cadre de ses seuls adhérents, nous a été présenté à notre assemblée générale 2008.

En 2009, nous étions sur la Côte Bleue. Là aussi une opération exemplaire se préparait. Entre fin avril et fin juin, notre ami Pierre Vidal, délégué de massif pour la Côte Bleue a vu ses efforts récompensés.

L'ASL qu'il anime avait réuni les mandats de pas moins de 33 propriétaires pour

constituer un ensemble homogène de 5 ha dans le vallon de Valtrède. La densité du peuplement en faisait une future poudrière: l'éclaircie était urgente, et l'enjeu DFCI présent. Mais l'engagement décisif de l'ASL a été qu'il n'en coûte rien aux propriétaires.

La Coopérative, qui s'est fortement mobilisée aussi, a obtenu une bonne valorisation des 430 m³ de bois, pourtant de petits diamètres car ayant attendu trop longtemps l'éclaircie. L'opération s'est achevée par un broyage subventionné par le Conseil Général. Mais l'équilibre n'a été atteint que par une mécanisation sans nul doute excessive.

A présent, l'éclaircie est porteuse d'une meilleure croissance des arbres restants, et d'une encore meilleure valorisation à terme.

Sans l'intervention déterminante de l'ASL, chaque propriétaire n'aurait pu engager ces travaux, aurait vu sa forêt se fermer et se dévaloriser, et le risque incendie s'accroître.

S'il était encore besoin de le dire: oui, une ASL aujourd'hui, est utile et peut agir.

Les nouveaux PIDAF les invitent à engager des opérations analogues dans des conditions bien plus favorables. Il est temps!

avec Pierre Vidal et Sébastien Drochon

Vente groupée de la Coopérative Provence Forêt

Le 18 septembre 2008 a eu lieu la traditionnelle vente groupée de notre coopérative Provence Forêt à Vinon sur Verdon.

Comme chaque année une trentaine de lots étaient mis à la vente pour un volume d'environ 30.000 m³ de bois.

Cette vente a été boycottée par le syndicat des exploitants forestiers au motif que les volumes de bois proposés n'étaient pas assez importants et que la création par la coopérative de sa filiale Provence Forêts SAS leur faisait une concurrence déloyale.

L'ensemble des participants, coopérateurs, administrateurs et invités, sont restés assez stupéfaits de cette position et il a été acté à la demande des exploitants, de provoquer une réunion coopérative/syndicat pour s'expliquer plus calmement.

Les administrateurs ont décidé de transformer cette vente en vente par offres sous pli cacheté. La date d'ouverture des plis a été fixée au vendredi 2 octobre 2009.

La réunion avec les exploitants s'est tenue le 25 septembre 2009. Le Président Georges Franco a rappelé la difficulté à mobiliser le bois et précise que la coopérative ne peut pas obliger les propriétaires à vendre.

Il indique qu'à la demande des exploitants, suite aux récentes difficultés de l'industrie de la pâte à papier, il a été possible de reporter le démarrage des chantiers et d'accorder des délais de paiement pris sur la trésorerie de la coopérative.

Il est de plus expliqué aux exploitants que la coopérative a dû créer une autre société filiale, Provence Forêts SAS pour pouvoir travailler avec des clients qui ne peuvent adhérer à la coopérative (par exemple les communautés de communes, SIVOM, ...). En effet, les règles des coopératives stipulent qu'elles doivent faire 80 % de leur chiffre d'affaires avec leurs membres, ce qui conditionne l'application de leur statut fiscal.

Enfin les exploitants sont informés que dans le cadre d'autres marchés que la trituration,

des contrats d'approvisionnement devront être conclus avec des industriels, et que la société TEMBEC ne sera plus seule dans l'avenir à offrir un débouché à nos bois.

Tous les administrateurs se sont attachés à montrer que les intérêts des exploitants et de la coopérative sont liés, qu'ils devraient s'entraider pour vendre et il est constaté qu'il y a eu une mauvaise communication auprès des exploitants.

Les exploitants et les membres de la coopérative se mettent d'accord avant de clôturer la réunion pour se rencontrer régulièrement chaque année une fois avant la vente groupée et une autre fois après.

La vente par offres sous plis cachetés s'est finalement conclue le 2 octobre: 30 lots sur 32 ont été vendus, 2 lots ont été retirés.

Les lots de feuillus ont reçu en moyenne 4 offres (max. 8 pour 1 lot); les lots de résineux ont reçu en moyenne 3 offres (max 6).

Gérard Gautier

Produire plus tout en préservant mieux

C'est sur ce thème que le ministère de l'agriculture a réuni à deux reprises les représentants de la forêt et du bois.

La démarche de l'État est de faire le point région par région sur les ambitions du Grenelle de l'environnement qui a fixé comme objectif de produire en France 12 millions de m³ de plus d'ici 2012 et 20 millions de m³ de plus en 2020. M. Levert, responsable du service forêt régional du ministère, avait invité tous les acteurs publics et privés.

Nous étions donc une petite dizaine représentant l'ONF, les communes forestières, le CRPF, la coopérative Provence Forêt, l'industrie de la trituration, les exploitants forestiers et bien sûr les propriétaires forestiers par notre syndicat.

Plusieurs hypothèses d'accroissement de production de bois ont été envisagées. Nous avons constaté la volonté de Tembec de passer de 300.000 m³/an à 600.000, sans pour autant évoquer le problème du prix d'achat du bois sur pied qui risque de ne pas s'améliorer, la crise aidant!

La coopérative espère que le projet industriel de production électrique du centre Var

permettant d'écouler 200.000 m³ de bois en plaquettes sortira d'ici deux ou trois ans.

Quant au CRPF, il estime pouvoir augmenter notablement le nombre des PSG afin de mettre en exploitation de l'ordre de 15.000 ha supplémentaires.

Ces approches d'une perspective meilleure pour les forestiers sont faites sans compter la problématique économique du prix d'achat de nos bois qui est clairement identifiée aujourd'hui comme le principal frein pour tout propriétaire privé ou public à la mise en vente de coupes.

N'oublions pas aussi les multiples difficultés habituelles dues à l'hypermorcellement des propriétés, aux mauvaises dessertes et à l'exploitation difficile du fait de la pente de beaucoup de nos forêts méditerranéennes.

En effet à quoi bon se creuser la tête pour savoir comment l'on pourrait produire plus de bois si ce bois ne se vend pas?

L'ensemble des participants s'accorde à penser que la démarche de l'État devrait prendre en compte différentes mesures pour inciter à consommer plus de bois, et

notamment au niveau des grands donneurs d'ordres publics et des collectivités locales.

De même il est constaté le manque de scieries dans notre région; les quelques unes existantes ont du mal à survivre et risquent de disparaître bientôt.

Plus grave, les exploitants forestiers poussent un cri d'alarme et estiment que si rien ne bouge très rapidement, beaucoup d'entre eux mettront la clé sous la porte d'ici la fin de l'année: la fermeture de Tembec pendant sept semaines en début d'année ne laisse rien pressentir de bon.

La matière première existe: la ressource est loin d'être tarie et nous sommes largement en sous-exploitation du seul accroissement annuel de nos forêts. Mais le système marchand actuel fait que sauf à vendre à perte, les ventes ne peuvent se réaliser.

Ces réunions auront eu au moins le mérite de faire remonter au gouvernement que sans rentabilité économique pour tous les acteurs de la filière, la mobilisation, possible sur le terrain, ne pourra se concrétiser faute d'avoir pu jouer gagnant/gagnant.

Gérard Gautier

Défense de la forêt

Réponse au Président de la République

En déplacement en Alsace, le Président de la République a prononcé le 19 mai à Urmatt un discours sur la filière bois, regrettant que les propriétaires privés ne mobilisent pas suffisamment de bois et soient par là les principaux responsables du grave déficit de la balance commerciale de la filière bois, alors que la France est le pays le plus boisé d'Europe. Il prévoyait de mettre d'office sous mandat de gestion à l'ONF les propriétés insuffisamment exploitées.

Aussitôt relayée par les services de l'État à qui le gouvernement avait imposé une date butoir pour rendre compte, cette annonce a mobilisée toutes les capacités d'études disponibles en été pour évaluer le potentiel de bois sur pied rapidement mobilisable.

La direction régionale de l'Agriculture a sollicité le CRPF, qui a fait en un temps record avec les données dont il disposait, une réponse sur le plan technique. Mais au delà, les syndicats de la région n'ont pas voulu laisser sans réaction ce qu'il ont ressenti comme une attaque injuste, doublée d'une menace pour la propriété privée. Réunis en assemblée extraordinaire, ils ont élaboré un document en réponse, plus politique, qui démonte les affirmations pour le moins hâtives du Président. Ce document de six pages a été remis solennellement au Préfet de Région, représenté par le directeur régional de l'agriculture qui présidait la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers réunie le 17 septembre avec ce thème pour point essentiel de l'ordre du jour.

Nous reproduisons ci-dessous le texte de notre déclaration à l'appui de cette remise.

"Les propriétaires forestiers de la région se sont réunis pour étudier en détails les termes du discours d'Urmatt, et vous proposent en réponse un document d'analyse de la situation de l'exploitation de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce document va vous être remis. Nous vous prions de bien vouloir excuser cette production de dernière heure, mais elle est le reflet de notre souci, dans le délai court et malgré la période estivale, de prendre bien en compte toute la diversité des situations de la région.

- Un **préalable**, tout d'abord:

Les propriétaires ne sous-exploitent pas. Si l'exploitation n'est pas à la hauteur de leurs espérances, et de celle du Président de la République, c'est qu'ils ne trouvent pas de marché à des conditions économiques viables.

Les difficultés que connaît l'ONF sont les mêmes, et illustrent que la propriété privée n'est pas à l'origine de la situation.

- Nous avons procédé à **une analyse** de cette situation et des initiatives déjà en place pour y faire face.

Depuis 100 ans environ, l'usage du bois d'origine de notre région a beaucoup diminué, pour quasi disparaître sur la partie littorale. Pendant que les emplois de bois d'œuvre disparaissaient, dans le public l'idée s'est répandue que notre forêt n'était bonne qu'à brûler...

Ceci a conduit à la perte des savoir-faire, depuis à présent deux générations. De plus le contexte économique favorise, avec le coût de la main d'œuvre, l'externalisation.

Les produits bois sont soit importés, soit façonnés à l'étranger lorsqu'ils sont d'origine française.

Il est heureux que le Président de la République se préoccupe de cette situation. Mais nous voudrions attirer l'attention sur le véritable objectif:

Le problème est essentiellement économique, et non lié à une hypothétique apathie des propriétaires.

- Face à ce constat, nous faisons **des propositions**.

Nous proposons en effet un certain nombre de mesures qui permettraient de reconquérir ce marché, où du moins de tendre vers sa reconquête et y contribuer.

Elles pourraient être réunies en **une véritable Politique de la Forêt et du Bois**.

Mais elle ne produira pas ses effets par un coup de baguette magique, ni même en quelques mois ou années.

Encore moins en voyant dans les propriétaires la cause du mal. Les débats qui viennent de s'engager montrent à l'évidence l'inverse (*altercation entre le représentant des exploitants et celui de la coopérative, puis celui de l'ONF sur les volumes mis en marché et les invendus*).

C'est pourquoi nous vous remercions de prendre en considération notre contribution."

Le document, à l'entête de l'Union Régionale et appelé "Position en réponse au discours d'Urmatt" a été aussitôt remis en original au Président de séance et, sur la demande du SERFOB, transmis ensuite par messagerie sous forme de fichier pdf.

Il est disponible au Syndicat.

Denis Revalor

La Forêt privée au Conseil de développement du Pays d'Aix

Tout le monde connaît la Communauté du Pays d'Aix en tant que communauté d'agglomération, mais savez-vous ce qu'est le Conseil de développement ?

La loi du 25 juin 1999 dite « loi Voynet » impose aux communautés d'agglomération d'intégrer la société civile dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet d'agglomération.

Le conseil de développement est un outil de gouvernance représentant la société civile.

La Communauté du Pays d'Aix a choisi de privilégier l'ouverture et la transparence et a décidé d'impliquer dans cette structure 143 personnes représentatives du monde économique et social du territoire qui ont chacune le même niveau d'information que les élus de la CPA.

Le Conseil de développement remplit une fonction consultative auprès des élus du Conseil de Communauté. Il est représentatif des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs. Il est constitué de quatre groupes de travail.

Le Conseil de développement a compétence pour traiter toutes les questions relatives au développement de l'agglomération. Il intervient sur saisine de l'exécutif de la communauté d'agglomération, mais il peut également se saisir d'un projet proposé par l'un des groupes de travail et validé par le bureau.

Le Conseil de développement participe aussi à l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre.

La première mandature du Conseil de développement du Pays d'Aix s'est terminée par la séance plénière du 10 avril 2009 et a été immédiatement suivi par l'installation du nouveau Conseil de développement.

Pour la mise en place de ce nouveau Conseil, les élus de la CPA ont souhaité que le monde de la forêt soit représenté et ils ont proposé à notre syndicat de se porter candidat.

Nous avons donc été retenus pour désormais siéger au Conseil de développement

du Pays d'Aix dans le collège des associations.

Nous allons participer activement aux groupes de travail qui vont se constituer.

Les démarches de la CPA en matière de gestion de ses espaces naturels et de recherche sur les énergies renouvelables sera pour nous l'occasion de faire entendre la voix de la forêt méditerranéenne.

La charte de l'environnement de la CPA

C'est le premier dossier pour lequel la commission « Développement Durable » a été sollicitée pour donner son avis.

Nous connaissons bien ce dossier pour avoir déjà participé aux différents groupes de travail organisés par les services environnement de la CPA (voir article ci-après).

La commission a écouté les services de la CPA qui ont présenté leur travail: 4 enjeux principaux et 17 objectifs sont proposés avec un souci de transversalité.

Gérard Gautier

Charte de l'environnement de la CPA: d'une édition à l'autre

C'est le 15 décembre dernier que la CPA avait convié les partenaires de la Charte de l'Environnement à dresser le bilan de sa 1^{ère} édition. La mosaïque d'actions, malgré un taux de réalisation très satisfaisant, appelait plus de cohérence transversale. La nouvelle édition serait donc organisée autour des grands axes issus du Grenelle de l'Environnement.

Pour cela, la démarche a été amorcée par quatre ateliers thématiques qui se sont tenus entre le 9 et le 19 juin: - Adopter des modes de vie, de production et de consommation durables; - Préserver la biodiversité et les ressources; - Instaurer un environnement respectueux de la santé et de l'homme; - Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire.

Le Syndicat y était invité et a pu participer à trois d'entre eux. De multiples thématiques ont été abordées, parfois dans plusieurs: énergie, déplacements, urbanisme et aménagement du territoire, déchets, eau, éco-construction, paysage, pollution, éco-filières

et entreprises, éco-comportements citoyens, ... Après un exposé des enjeux pré-identifiés par les services de la CPA et leur prestataire, les débats ont été riches, le recueil des critiques, apports et idées de chacun étant assuré par la technique des Post-it, qui nous est familière.

Pour notre part, nous avons mis l'accent sur les interfaces forêt-habitat à organiser au niveau du SCOT et des PLU, sur le développement de la construction bois et sur le bois énergie, à la fois sous l'angle industriel et celui du chauffage (individuel et collectif).

Il revenait au service environnement de la CPA et son prestataire de dresser ensuite la synthèse, sur laquelle ils ont bâti l'ébauche de la nouvelle Charte qui a été soumise au Conseil de développement.

L'éclairage donné par le Conseil de développement est celui d'un œil plus extérieur et plus neuf.

Lors de ces débats nous avons contribué à mieux faire connaître les enjeux de notre

forêt mais nous avons aussi tordu le coup à des idées préconçues et des « y a qu'à, faut qu'on » un peu trop simples.

Nous avons surtout insisté sur le nécessaire engagement des élus, et l'obligation de prendre en compte dans le SCOT et les PLU l'espace naturel et forestier par de véritables analyses, en évitant de plaquer des zones N et EBC sans aucune distinction des particularités locales ou de massifs. La lutte contre l'étalement urbain au détriment des espaces naturels a été également l'occasion de débats passionnés et passionnants.

La restitution de ces travaux se fera lors de la prochaine séance plénière du Conseil de développement, tandis que le travail de la Charte de l'environnement va se poursuivre avec la convocation de nouveaux ateliers d'ici à la fin de l'année.

Gérard Gautier et Denis Revalor
avec Jean-Pierre Mante et Robert Pieulle

Formation

• FOGEFOR:

Un nouveau cycle de formation est né, dans le dispositif FOGEFOR: "**Initiation à la propriété forestière**".

Particulièrement bien adapté à notre contexte, il s'agit d'un stage centré sur les préoccupations liées à la propriété d'un bien forestier plus qu'aux techniques d'exploitation. Il vise à permettre aux propriétaires, en l'absence de forte motivation économique, d'acquiescer une « **conscience forestière** » tournée vers leurs objectifs ou préoccupations principales: les loisirs (chasse, promenade) et les relations potentiellement conflictuelles avec ces usagers, le bois de chauffage, l'environnement (globalement),... Pour ce public, l'objectif principal est de

bien connaître sa propriété, ses droits, ses perspectives:

- localiser et délimiter sa propriété;
- connaître ses droits, ses avantages et ses contraintes, vis-à-vis des visiteurs / usagers, de ses co-propriétaires, de la collectivité, des impôts...
- connaître ses perspectives pour entretenir au mieux son patrimoine.

Le but est de faire naître chez ces propriétaires une **vision nouvelle** de leur propriété, d'en faire saisir **les enjeux**, de leur faire connaître les organisations forestières qui peuvent les aider à formuler et réaliser des projets. Même si leur forêt n'a pas pour l'instant de potentiel productif commercialisable, leur **intégration dans le monde des**

forestiers responsables représente un réel intérêt pour les autres fonctions de leur forêt, mais aussi pour préparer son possible retour dans le circuit économique.

(s'adresser au Syndicat: l'organisation est liée au nombre de personnes intéressées)

• Formation élus - propriétaires:

DERNIÈRE MINUTE: On vient d'apprendre que le projet de dispositif innovant de formation conjointe élus - propriétaires proposé ensemble par les propriétaires forestiers privés et les Communes Forestières en collaboration avec le CRPF, aurait reçu un accueil favorable. Il reste à formaliser l'accord qui permettra son financement. À suivre...

Union Régionale

Semestre chargé pour l'Union Régionale. Alors même que les réflexions de Forêt Privée 2010 se poursuivaient, le discours du Président de la République à Urmatt s'est invité en urgence dans nos préoccupations.

Un premier contact a eu lieu le 20 août en marge du conseil d'administration du CRPF, suivi d'une assemblée spéciale le 28 août. De ses travaux, est issu le document "Position en réponse au discours d'Urmatt" (cf. p. 6) auquel notre Syndicat a apporté une contribution déterminante.

Une nouvelle assemblée générale s'est réunie le 16 octobre avec l'unique point d'ordre du jour: organisation et fonctionnement de l'Union Régionale. En effet, la mobilisation sur le discours d'Urmatt a mis au jour d'une part les difficultés de fonctionnement que connaît l'Union, dépourvue de toute continuité d'action; d'autre part le besoin de convenir du périmètre de ses interventions. Ainsi, l'Union s'était déjà saisie de la formation, puis de l'Interprofession. Avec la RGPP et la réforme des CRPF, nous avons

identifié que l'Union serait amenée à jouer un plus grand rôle à l'avenir, mais nous n'en avons pas précisé le contour. Le débat a été vif et passionné. On a conclu que chaque syndicat ferait des propositions, et au moins 3 ou 4 sur trois points: thèmes prioritaires, instances auprès desquelles être présent, rôle et services aux syndicats.

Rendez-vous est pris pour la synthèse, au plus tard lors de l'assemblée générale qui devrait avoir lieu le 14 janvier.

Fédération

• Assemblée Générale

La Fédération a réuni son assemblée générale le 25 juin. Outre les aspects statutaires, elle fut l'occasion de revenir sur la tempête Klaus et ses conséquences, mais aussi sur les importantes évolutions liées à son action traduites dans trois lois depuis un an. L'après-midi a été consacré aux suites du

discours d'Urmatt, en présence du représentant du ministre.

(Allocution et réponse disponibles au Syndicat)

• Réunion des Présidents

La traditionnelle réunion des Présidents a eu lieu le 28 octobre. Après un nouveau point sur les suites de Klaus confirmant la

mauvaise réactivité de l'État, le programme portait sur trois points de Forêt privée 2010: le projet de dispositif d'épargne-assurance-investissement, à incorporer dans la loi de modernisation de l'agriculture; le document unique de gestion; le carbone et la forêt.

Les débats ont été animés!

Ça s'est passé:

Dernière minute: l'ordonnance réformant les CRPF est parue au Journal Officiel le 10 novembre

le 17 avril: Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de la Coopérative Provence Forêts à Puyricard. Le matin les syndicats étaient appelés à donner leur vision de l'environnement économique et politique de la forêt régionale. Puis vint la présentation du projet de centrale électrique à bio-masse dans le Var, sur lequel la Coopérative fonde de grands espoirs. Le risque pour elle de trop miser sur cette réalisation incertaine alimente un large débat. L'après-midi l'assemblée extraordinaire introduisait des modifications statutaires présentées comme mineures, mais de portée peut-être sous-estimée.

le 21 avril: Réunion sur le site Internet Forêt Privée PACA.

le 4 mai: Conseil d'Administration du Syndicat.

le 6 mai: France Forêt PACA suivi d'Interpro à Sisteron.

les 11 et 13 mai: Réunions de mobilisation des propriétaires du massif des Roques dans le cadre du PIDAF. (voir articles p. 3 et 4)

le 18 mai: Réunion préparatoire au PIDAF de Pont de Rhaud. (voir articles p. 3 et 4)

les 9, 11, 16 et 19 juin: Ateliers de la Charte de l'environnement de la CPA. (voir article p. 7)

le 10 juin: Assemblée Générale de l'association départementale des Communes Forestières à Saint-Cannat.

le 12 juin: Conseil d'Administration du CRPF.

le 15 juin: Réunion du bureau du Syndicat.

le 16 juin: Commission "forêt" de la CPA.

le 19 juin: Réunion de mobilisation des propriétaires du massif de Pont de Rhaud dans le cadre du PIDAF, en mairie de Cornillon-Confoux. (voir articles p. 3 et 4)

le 25 juin: Assemblée Générale de la Fédération. (voir article p. 7)

le 26 juin: Journée "marteloscope" organisée par le CRPF.

le 10 juillet: Conseil d'Administration du Syndicat.

le 20 août: Conseil d'Administration du CRPF et réunion de l'Union Régionale.

le 28 août: Assemblée spéciale de l'Union Régionale suite au discours d'Urmatt. (voir articles p. 6 et 7)

le 14 septembre: Réunion de France Forêt PACA suivie de la conférence des rapporteurs de l'Interpro. (voir ci-après)

le 14 septembre: Réunion du bureau du Syndicat.

le 14 septembre: Comité de suivi pour le massif du Pas des Lanciers organisé par la CPA à Calas. (voir p. 4)

le 15 septembre: Présentation du programme de l'Interprofession au Conseil Régional et à l'État.

le 16 septembre: Réunion de lancement du Plan d'approvisionnement territorial du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

le 16 septembre: Comité de suivi pour le massif de la Trévaresse sud organisé par la CPA à Saint-Cannat. (voir p. 4)

le 17 septembre: Comité de suivi pour le massif du Régnas organisé par la CPA à Trets.

le 17 septembre: Commission régionale de la forêt et des produits forestiers en Préfecture de région. Remise de la réponse de l'union Régionale au discours du Président de la République. (voir article p. 6)

le 22 septembre: Comité de suivi pour le massif du Montauguet organisé par la CPA à Meyreuil.

le 24 septembre: Réunion de synthèse de la mission complémentaire auprès des propriétaires du massif des Roques. (voir articles p. 3 et 4)

le 27 septembre: Fête des Parcs Naturels Régionaux à Mouriès. Participation du Syndicat au stand des acteurs de la forêt.

le 10 octobre: Assemblée Générale de l'Association Forêt Méditerranéenne, à Fontblanche et à Saint Pons.

le 14 octobre: Réunion de retour d'expérience pour le CIBE et l'ADEME sur la politique en faveur du bois énergie.

le 16 octobre: Assemblée Générale de l'UR. (voir article p. 7)

le 28 octobre: Réunion des Présidents à la Fédération. (voir article p. 7)

le 30 octobre: Sensibilisation des architectes sur la construction bois, organisée par la Mission Bois avec G. Gautier.

le 5 novembre: 1^{ère} réunion pour le projet européen Qualigouv à St Étienne du Grès. (voir ci-après)

le 13 novembre: Assemblée Générale de Forestour.

du 18 au 20 novembre: 2^{ème} séminaire européen Qualigouv: projet qui se propose d'améliorer la gouvernance et la qualité de la gestion forestière dans les espaces protégés méditerranéens.

Ça se passera:

le 26 novembre: Assises des territoires ruraux, organisées par l'État à Eguilles. Le Syndicat y participera.

les 26 et 27 novembre: Colloque conclusif de Forêt Méditerranéenne "Forêt - Énergie - Territoires" au Luc.

les 2 et 9 décembre: Formations par les Communes Forestières pour les élus sur le débroussaillage. Le Syndicat est invité.

le 9 décembre: Séance plénière des acteurs du métier "forêt" du CRIGE à l'Arbois. Le Syndicat y participera.

le 14 janvier: Assemblée Générale de l'UR.

A lire dans "Forêts de France", à voir sur les sites Internet...

N° 522 avril 2009: le dossier sur la tempête Klaus et ses conséquences sur les marchés

N° 523 mai 2009: la position de la Fédération sur le Grenelle et l'article sur Forest'Avenir

N° 524 juin 2009: la place du forestier dans la filière bois et les articles et dossier sur le

bois énergie, les chaudières et plaquettes.

N° 525 juillet-août 2009: la réponse de la Fédération au Président de la République et le dossier sur la vente de bois.

N° 526 septembre 2009: le compte rendu de l'assemblée générale de la fédération, l'adaptation des arbres au changement cli-

matique, le dossier sur la CVO et le traitement de la chenille processionnaire.

N° 527 octobre 2009: l'article sur la forêt corse, le dossier sur Klaus 6 mois après et la fiche sur l'emploi des entreprises de travaux forestiers.

... Et bien sûr: www.foretpriveefrancaise.com